

Christophe MICHEL

+32 67 34 74 65

Mail : christophe.michel@soignies.be

**Protocole pour les activités sportives
au Hall omnisports P. Dupont
Version septembre 2020**

La reprise des activités sportives est permise sans restriction au niveau des disciplines sportives, tant au niveau des pratiques indoor que outdoor, professionnelles ou amateurs, selon les modalités suivantes et jusqu'à nouvel ordre :

- Toutes les activités sportives sont autorisées quel que soit l'âge des pratiquants ;
- Se laver les mains ou les désinfecter avant et après la pratique sportive ;
- Les toilettes et le DEA sont accessibles ;
- Les vestiaires peuvent être partagés par des personnes de la même bulle, en respectant les mesures de distanciation physique (1.5m), si la distanciation ne peut y être respectée, le port du masque s'impose ;
- Le même sportif occupe la même place dans le vestiaire, en arrivant et en partant ;
- Les cours et entraînements ne peuvent dépasser un groupe de maximum 50 personnes, entraîneur compris, par plateau sportif ;
- La distanciation physique est à respecter pour les personnes de plus de 12 ans, en dehors de la pratique sportive ;
- Lorsque la distanciation physique ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour le personnel sportif ;
- Le matériel sportif et non sportif touché doit être désinfecté après utilisation.

PROTOCOLE

- Le port du masque est obligatoire sur tout le site en dehors des plateaux sportifs.
- Les clubs doivent prévoir une distribution des consignes aux parents et encadrants.

- Les règles d'hygiène de base doivent être respectées :
 - distanciation physique ou port du masque ;
 - tousser et éternuer à l'intérieur du coude ;
 - utiliser des mouchoirs en papier pour se moucher, puis les jeter dans une poubelle fermée;
 - ne pas se serrer la main ou faire la bise ;
 - Se laver régulièrement les mains.

- Pour respecter les espaces entre participants, l'entraîneur déterminera le nombre de sportifs maximum qu'il pourra accepter ;

- Les participants n'ont pas accès aux installations si :
 - ils ont un rhume ;
 - ils présentent de la fièvre ou des symptômes pseudo-grippaux ;
 - ils ont été en contact avec une personne présentant les symptômes ci-dessus au cours des 14 derniers jours ;
 - ils se présentent sans masques.

- Les sportifs viennent 5 minutes avant le début du cours ou entraînement et attendent à l'extérieur en respectant la distanciation physique, que le responsable du cours vienne les chercher pour commencer les activités. Pour qu'un groupe entre, le groupe précédent doit avoir quitté l'infrastructure ;

- Les sportifs entrent masqués (sauf les enfants de moins de 12 ans). Ils ne peuvent enlever leur masque que sur les plateaux sportifs pour pratiquer leurs activités sportives où la distanciation physique est respectée, sauf les sports de contacts.

- Les sportifs mettent du gel désinfectant sur les mains dans le hall d'entrée. Chaque club doit prévoir du gel pour que les pratiquants se désinfecter les mains, dans le hall d'entrée ;

- Chacun conserve son sac de sport à proximité en y laissant ses effets personnels à l'intérieur ;

- Les collations et boissons sont personnelles ;

- Aucun regroupement n'est autorisé dans l'enceinte de l'infrastructure ;

- Lorsque les conditions atmosphériques le permettent, la sortie de secours et la porte d'entrée de la salle restent ouvertes pour favoriser l'aération de la salle ;

- Lorsque la grand salle est occupée par deux clubs, elle est séparée par les cloisons à roulettes sur toute sa largeur ;

- Le dernier club occupant la salle veille à fermer la sortie de secours avant de quitter ;

- Pour chaque entraînement, le responsable de club doit tenir à jour une liste de participants comprenant nom, prénom, téléphone. Cette liste doit être tenue et

conservée 14 jours calendrier afin de permettre le traçage en cas d'infection. Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la lutte contre le covid19. Les participants qui le refusent se verront interdire l'accès à l'activité.

- Lors des compétitions et championnats, le public est autorisé à condition qu'il porte le masque et respecte la distanciation sociale (1,50m), et avec un maximum de 100 personnes. Le club doit mettre en place un système de comptage.
- En dehors des compétitions et championnats le public n'est pas autorisé sauf dans la cafétéria, selon le protocole Horeca.

Circulation dans le bâtiment

- Entrée par l'entrée principale ;
- Accès direct pour la grande salle ;
- Accès vers la petite salle par la grande salle en longeant les murs côté infirmerie, le couloir donnant accès aux vestiaires est fermé, seuls les sanitaires sont accessibles ;
- Lorsque les vestiaires sont occupés, les pratiquants y accèdent par le couloir du côté de la petite salle ;
- Après les cours/entraînements,
 1. Grande salle et vestiaires: sortie par le couloir conduisant vers la petite salle et sortie par la sortie de secours près du local d'entretien ;
 2. Pour la petite salle, sortie directement par la même sortie de secours ;
- Tous les cours ou entraînements doivent terminer 5 minutes plus tôt, de manière à ce que les pratiquants qui commencent une activité puissent entrer lorsque le plateau sportif est libéré ;
- Tous les encadrants s'assurent que les pratiquants qui ont terminé l'entraînement quittent immédiatement l'infrastructure en respectant le sens de circulation, ce qui permet d'éviter tout croisement dans l'infrastructure ;
- Les pratiquants portent le masque pour quitter le plateau sportif s'ils l'ont enlevé.
- Des poubelles fermées doivent être utilisées pour y jeter les mouchoirs en papier et autres ;

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

O. MAILLET

F. WINCKEL